PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2008

À une séance régulière du conseil municipal de la Paroisse de Sant-Hilarion tenue ce 14 avril 2008 à l'endroit et à l'heure ordinaire des sessions formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Rénald Marier.

Étaient présents les conseillers(ères) suivants :

Doris Rochefort
Paul-André Perron
Pascal Rochefort
Diane Lavoie
Benoît Bradet
Réjean Tremblay

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2008 ;
4. Adoption des comptes à payer du mois;
5. Présentation du Rapport financier 2007;
6. Service de consultation juridique;
7. Vérification annuelle pour autopompe et camion-citerne avec pompe intégrée;
8. Congrès de L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;
9. Autorisation de tenir un barrage routier dans notre municipalité au profit de MIRA;
10. Adoption du règlement numéro 351« Règlement ayant pour objet de modifier certains articles du règlement numéro 279 sur la prévention et le combat des incendies;
11. Avis de motion pour la présentation d'un règlement ayant pour objet de modifier certains articles du règlement numéro 346 intitulé « Règlement sur la qualité de vie»;
12. avis de motion pour la présentation d'un règlement pourvoyant à l'amendement d'un règlement relatif aux permis et certificats numéro 199;
13. Avis de motion pour la présentation d'un règlement pourvoyant à l'amendement du règlement de lotissement numéro 202;
14. Avis de motion pour la présentation d'un règlement d'un règlement pourvoyant à l'amendement du règlement de zonage numéro 200;
15. Résolution pour une demande de subvention dans le cadre du fonds «Soutien au fonctionnement des points de service et des Maisons des jeunes»;
16. Demande de subvention de taxes foncières pour les Loisirs St-Hilarion;
17. Lignage de rue;
18. Achat de pneus pour la pépine;
19. Engagement d'un manœuvre;
20. Demande de dérogation mineure de monsieur Claude Lavoie;
21. Demande de dérogation mineure de monsieur Donald Tremblay;
22. Facture de monsieur Yves Girard;

22.1 Factures à payer non inscrites;

23. Autorisation des personnes à signer les chèques et autres documents pour et au nom de la municipalité;
24. Résolution d'appui de monsieur Tony Gaudreault auprès de la CPTAQ;
25. Avis de motion pour la présentation d'un règlement d'emprunt pour le projet d'aqueduc numéro 33150-001;
26. Résolution d'appui concernant la crise dans le secteur forestier pour la CSN;
27. Courrier;
28. Varia;

28.1 Nomination des vérificateurs pour 2008;
29. Période de questions;.
30. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil, à la directrice générale et son adjointe, à monsieur Denis Villeneuve, vérificateur de la municipalité ainsi qu'aux contribuables présents.

01-04-08 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

02-04-08 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2008

Il est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte le procès-verbal de la séance du 10 mars 2008 tel que rédigé.

03-04-08 4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2008

Il est proposé par monsieur Paul-André Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes suivants soient payés :

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Retenues à la source provinciale	4172.28	
Retenues à la source fédérale	1949.37	
Frais de depl. Sec.trés.	61.20	
Frais 911	223.85	
Frais de poste	111.01	
Publicité information	134.84	
Assurance CSST	4636.83	
Aliments	3.99	
Articles de nettoyage	76.77	
Fournitures de bureau	439.91	
Ent. Photocopieur	58.25	
Assurances collectives	565.03	
	Total:	12 433.33

ÉVALUATION

Évaluation-tarification	9.00	
	Total:	9.00

AUTRES

Services juridiques	296.41	
	Total:	296.41

PROTECTION INCENDIE

Système de télécommunication	163.97	
Carburant	36.33	
Pièces et accessoires	451.69	
Vetements , chaussures et accessoires	196.33	
	Total:	848.32

DÉNEIGEMENT

Fret et messageries	18.80	
Immatriculations	124.00	
Ent. Et rép. Bâtiment	2481.13	
Ent. Rép.4x4	16798.53	
Aliments et articles de ménage-nettoyage	235.53	
Diesel	9461.17	
Carburant	321.83	
Propane	1072.35	
Pièces et accessoires	1045.86	
Électricité	2085.28	
	Total:	33 644.48

ÉCLAIRAGE DES RUES

Entretien du réseau	105.66	
Éclairage des rues	406.94	
	Total:	512.60

PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU

Frais de poste	22.28	
Analyse de l'eau	304.21	
Produits chimiques	34.50	
Pièces et accessoires	25.05	
	Total:	386.04

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Serv. Scientifique (analyse)	262.13	
Électricité	2220.81	
	Total:	2482.94

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Enlèvement des ordures	2830.78	
Récupération	13638.00	
	Total:	16468.78

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Frais de déplacement-inspection	215.41	
	Total:	215.41

LOISIRS ET CULTURE

Électricité	917.32	
Patinoire et Terrain de jeux	1266.18	
Bibliothèque-Achat de volume	118.79	
	Total:	2302.29
Journal des achats # 668		
Journal des déboursés # 412		69 599.60
Chèques: 6620 à 6662		

Je certifie sous mon serment d'office que la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des factures.

_____
Madeleine Tremblay, directrice générale

LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2008

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Salaires nets	16671.43	
Téléphone-fax	264.97	
Publicité-information	183.39	
Formation et perfectionnement	377.56	
Remb. Ass.collective payée en trop Patrick Pilote	113.13	
	Total:	17610.48

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Ent.et réparation véhicules inc.	500.00	
	Total:	500.00

PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU

Téléphone-aqueduc	70.13	
	Total:	70.13

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Téléphone-usine	70.13	
	Total:	70.13

LOISIRS ET CULTURE

Téléphone patinoire (maison des jeunes)	82.57	
	Total:	82.57

BIBLIOTHÈQUE

Téléphone	78.71	
	Total:	78.71

FRAIS DE FINANCEMENT

Intérêt dette l.t. reg.251	4628.38	
	Total:	4628.38
Journal des achats # 666-667		
Journal des déboursés # 410-411		23040.40
Chèques # 6614 à 6619		

04-04-08 5- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2007

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Villeneuve, de la firme Aubé Anctil Pichette et Associés, comptables agréés, est venu présenter le rapport financier pour l'année 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport financier pour l'année financière 2007;

QUE la directrice générale est autorisée à envoyer des copies abrégées aux contribuables de la municipalité.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES :

Je, soussignée, Madeleine Tremblay, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour le paiement de la somme engagée par la présente résolution au poste 02 13000 321.

_____
Madeleine Tremblay, sec.-tres.

6- SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE

Ce point est remis à la prochaine réunion.

05-04-08 7- VÉRIFICATION ANNUELLE POUR AUTOPOMPE ET CAMION-CITERNE AVEC POMPE INTÉGRÉE

CONSIDÉRANT QUE la vérification annuelle du camion incendie et de l'autopompe est à faire à tous les ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de Jacques Thibeault, réparation de camions à incendie, nous mentionnant qu'il sera dans la région du 26 au 30 mai prochain;

CONSIDÉRANT QU'il nous mentionne que les tests sont faits selon les normes établies par un comité formé de représentant des organismes suivant : MSP, le ULC, LE CGI et l'ACSIQ et sont en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité Publique pour établir le schéma de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Rochefortet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion mandate Jacques Thibeault pour faire la vérification annuelle du camion incendie et de l'autopompe au coût de 300.00 $ plus taxes et que la directrice générale est autorisée à confirmer que leurs services sont requis pour nos test annuels.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES :

Je, soussignée, Madeleine Tremblay, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour le paiement de la somme engagée par la présente résolution au poste 02 22000 649.

_____
Madeleine Tremblay, sec.-tres.

06-04-08 8- CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)

Il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise monsieur Aurel Bergeron, directeur SSI et monsieur Jean-Noël, pompier, à assister au 40e congrès annuel de l'ACSIQ à La Malbaie;

QUE la directrice générale est autorisée à faxer les formulaires d'inscription pour une journée du Congrès, soit le lundi 19 mai prochain, au coût de 146.74 $ par personne taxes incluses et est aussi autorisée à faire le chèque.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES :

Je, soussignée, Madeleine Tremblay, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour le paiement de la somme engagée par la présente résolution au poste 02 22000 419.

_____
Madeleine Tremblay, sec.-tres.

07-04-08 9- AUTORISATION DE TENIR UN BARRAGE ROUTIER PAYANT DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION

CONSIDÉRANT QUE la Fondation *mira* ne reçoit aucune subvention gouvernemental et désire poursuivre son œuvre grâce aux dons du public;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation organise des barrages routiers payant dans plusieurs villes et qu'elle demande l'autorisation de tenir un barrage routier dans notre paroisse le 2 mai 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Doris Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise la Fondation *mira* à tenir cette activité dans notre paroisse de façon sécuritaire.

08-04-08 10- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 351 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT NUMÉRO 279 SUR LA PRÉVENTION ET LE COMBAT DES INCENDIES »

Il est proposé par madame Diane Lavoie, appuyé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du conseil adoptent le règlement numéro 351 intitulé« Règlement ayant pour objet de modifier certains articles du règlement numéro 279 sur la prévention et le combat des incendies et se lit comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO : 351

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT NUMÉRO 279 SUR LA PRÉVENTION ET LE COMBAT DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion a adopté un règlement ayant pour objet la prévention et le combat des incendies

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'apporter des modifications à cette réglementation;

CONSIDÉRANT QU'iL y eu avis de motion à la réunion régulière du 10 mars 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Diane Lavoie , appuyé par le conseiller Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 351 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 279 intitulé« Règlement concernant la prévention et le combat des incendies» ainsi que ses amendements, sont amendés par les dispositions suivantes :

1.1 Modifier l'article 99 de la section 22 intitulé « Ramonage» de la manière suivante :

À LA SECTION 22 : RAMONAGE

Article 99

Tout propriétaire de bâtiment dont la cheminée prend en feu et fait appel au service incendie alors qu'il n'a pas respecté l'article 98 du règlement qui stipule « que toute cheminée doit être ramonée aussi souvent que le justifie son utilisation mais au moins une fois par année et que toute cheminée qui prend en feu est présumée ne pas avoir été suffisamment ramonée». Le directeur incendie et/ou son remplaçant en fera un rapport à la municipalité et le propriétaire devra donc payer les frais du service incendie, soit le salaire des pompiers volontaires présents.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adoptée à Saint-Hilarion ce 14 avril 2008

Rénald Marier, maire	**Madeleine Tremblay, sec.-tres**

11- AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 346

Je, soussigné, Pascal Rochefort, conseiller, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement ayant pour objet de modifier certains articles du règlement numéro 346 sur la Qualité de vie.

12- AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 199

Je soussigné, Benoît Bradet, conseiller, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement pourvoyant à l'amendement du **règlement relatif aux permis et certificats numéro 199,** dans le but :

1. De modifier les conditions d'émission des permis de construction de manière à exiger que toute nouvelle construction soit érigée sur un terrain adjacent à une rue publique. (*Cette disposition a pour effet d'interdire toute nouvelle construction sur une rue privée*);

- Une copie du projet de règlement numéro 353 sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance d'adoption dudit règlement.

13- AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 202

Je soussignée, Diane Lavoie, conseillère, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement pourvoyant à l'amendement **du règlement de lotissement numéro 202** dans le but :

1. D'interdire toute opération cadastrale qui inclut l'ouverture d'une nouvelle rue privée qui n'est pas prévue au plan d'urbanisme (*cette disposition a pour effet d'interdire, dès le dépôt de l'avis de motion, le lotissement de toute rue privée sur le territoire de la municipalité*);

2. De modifier des dispositions normatives régissant les superficies et les dimensions minimales des terrains desservis, afin d'inclure la zone 08-H, située près de l'intersection de la rue de la Scierie et de la route 138, aux dispositions prévues pour la zone 53-H ;

3. De modifier les dispositions normatives régissant la profondeur moyenne minimale d'un lot desservi situé à proximité des cours d'eau et des lacs.

- Une copie du premier projet de règlement numéro 354 sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance d'adoption dudit règlement.

14- AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 200

Je soussigné, Réjean Tremblay, conseiller, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, des règlements pourvoyant à l'amendement du **règlement de zonage numéro 200** dans le but :

1. De modifier des dispositions normatives sur la hauteur maximale, en étage, des bâtiments principaux dont l'usage principal est l'habitation, pour fixer un maximum de deux (2) étages;

2. D'ajouter la définition de la hauteur en étage d'un bâtiment;

3. De modifier des dispositions normatives sur les écrans tampons pour les zones industrielles.

- Une copie du premier projet de règlement numéro 355 sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance d'adoption dudit règlement.

09-04-08 15- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS « SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES POINTS DE SERVICE ET DES MASIONS DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Charlevoix à élaborer un plan de travail du Pacte rural 2007-2014 ;

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique d'attribution des aides consenties, il est prévu un montant de 4 000 $ pour le soutien au fonctionnement des points de services et des Maison des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs poursuivis sont d'offrir aux jeunes un lieu de rencontre dynamique leur permettant, entre autres, de développer leur créativité et leur estime de soi ainsi que la goût de participer comme citoyen actif et responsable au développement de leur communauté, offrir un lieu de passage et de progression aux jeunes en période d'adolescence où ceux préoccupés par une situation ou encore aux prises avec une circonstance particulière trouvent écoute et référence, lutter contre l'exode des jeunes en développant chez eux un meilleur sentiment d'appartenance et un réel enracinement dans leur communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion demande à la MRC le montant prévu de 4 000 $ pour l'année 2008.

10-04-08 16- DEMANDE DE SUBVENTION DE TAXES FONCIÈRES DES LOISIRS DE SAINT-HILARION

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs St-Hilarion demandent une subvention de taxes foncières pour 2008 et la taxation complémentaire de décembre 2007 pour un montant total de 7 621.65 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Paul-André Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser une subvention pour les taxes foncières au montant de 7 621.65 $

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES :

Je, soussignée, Madeleine Tremblay, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour le paiement de la somme engagée par la présente résolution au poste 02 70190 991.

_____
Madeleine Tremblay, sec.-tres.

11-04-08 17- LIGNAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix depuis plusieurs années donne l'opportunité aux municipalités d'un regroupement d'achat pour le lignage de rue et nous demande de leur faire part de nos besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil demandent une soumission pour une longueur d'environ dix (10) kilomètres de ligne simple.

12-04-08 18- ACHAT DE PNEUS POUR LA PÉPINE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Noël Perron a fait part aux membres du conseil qu'il y a deux pneus de la pépine qui sont finis et qu'il a fait sortir des soumissions et que la plus basse est celle de Service Routier B. Auclair inc. au coût de 372.00 $;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE monsieur Jean-Noël Perron est autorisé à acheter deux pneus pour la pépine au coût de 372.00 $ chacun chez Service Routier B. Auclair inc.

13-04-08 19- ENGAGEMENT D'UN MANOEUVRE

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de monsieur Patrick Pilote, la municipalité a fait une offre d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le choix s'est arrêté sur monsieur Jocelyn Boudreault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du conseil engagent monsieur Jocelyn Boudreault pour une période d'essai de trois mois, après cette période si les membres du conseil constatent qu'ils sont satisfaits des services de monsieur Boudreault, il deviendra permanent à temps plein automatiquement et que les conditions de travail seront énumérés dans un contrat préparé à cet effet et qu'il sera classé dans les archives de la municipalité.

14-04-08 20- DEMANDE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR CLAUDE LAVOIE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 10C-P, RANG 3 DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION, PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR CLAUDE LAVOIE-CHIODO

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Paroisse de Saint-Hilarion ont étudié une demande de dérogation mineure sur le lot 10C-P, rang 3 , du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion, propriété de monsieur Claude Lavoie-Chiodo;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre un agrandissement d'un garage existant décrit selon le plan ci-joint et d'autoriser une superficie de 93, 0 mètres carrés alors que la norme exigée par le règlement de zonage # 200 , article 7.2.4 la superficie ne doit pas dépasser 80 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont étudié la demande à une séance spéciale tenue le 4 avril 2008 et qu'ils se sont prononcés favorables à cette dérogation et l'ont transmise aux membres du conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Hilarion acceptent la dérogation mineure de monsieur Claude Lavoie-Chiodo conditionnel à ce que le garage demeure résidentiel et non commercial ou industriel.

15-04-08 21- DEMANDE DÉROGATION MINEURE DE DONALD TREMBLAY

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 38, ROUTE STE-CROIX. DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION, PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR DONALD TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Paroisse de Saint-Hilarion ont étudié une demande de dérogation mineure sur le lot 38, route Ste-Croix , du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion, propriété de monsieur Donald Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre une distance de 37,0 mètres entre la bergerie existante et la maison voisine (chalet) située au 21, route Ste-Croix, alors que la norme exigée selon le Règlement sur les exploitations agricoles est de 51,52 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont étudié la demande à une séance spéciale tenue le 4 avril 2008 et qu'ils se sont prononcés favorables à cette dérogation puisque la propriétaire de la maison voisine confirmait dans une lettre qu'elle était en accord avec la construction d'une nouvelle bergerie et a été transmise aux membres du conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Hilarion acceptent la dérogation mineure de monsieur Donald Tremblay.

16-04-08 22- FACTURES À PAYER NON-INSCRITES

CONSIDÉRANT QU'il y a des factures à payer non-inscrites sur la liste des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Doris Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte et autorise le paiement des factures suivantes :

Aurel Bergeron	434.54 $	(02 70190 991)
Bell Canada	585.68	(02 41400 331,02 70230 331, 02 13000 331,02 70190 331, 02 41200 331)
Bell Mobilité	31.83	(02 33000 339)
Hydro Québec	1026.65	(02 41200 681)
Librairie Baie-St-Paul	58.08	(02 70230 519)
Rénald Marier	119.83	(02 11000 331)

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES :

Je, soussignée, Madeleine Tremblay, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour le paiement de la somme engagée par la présente résolution au poste énumérés ci-haut.

_____
Madeleine Tremblay, sec.-tres.

17-04-08 22.1 FACTURE DE MONSIEUR YVES GIRARD

CONSIDÉRANT QUE cet hiver un boyau pour l'huile hydraulique du camion 10 roues a fendu alors qu'il faisait une tempête et ventait très fort, l'huile a été poussée sur la maison et la voiture de monsieur Girard;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Girard nous a apporté la facture au coût de 73.37 $ pour le nettoyage de sa voiture mais pour sa maison, il n'a pas encore les frais pour le nettoyage car il fait trop froid et qu'il y a encore beaucoup de neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à faire le paiement de la facture au montant de 73.37 $ et de celle pour le nettoyage de la maison.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES :

Je, soussignée, Madeleine Tremblay, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour le paiement de la somme engagée par la présente résolution au poste 02 33000 649.

_____
Madeleine Tremblay, sec.-tres.

18-04-08 23- AUTORISATION POUR LE MAIRE ET LE MAIRE SUPPLÉANT AINSI QUE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET SON ADJOINTE À SIGNER LES CHÈQUES ET TOUT AUTRE DOCUMENT POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION

Il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE monsieur le maire Rénald Marier et monsieur Benoît Bradet, maire suppléant ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Madeleine Tremblay et madame Nathalie Lavoie directrice générale et secrétaire-trésorière, adjointe, sont tous autorisés à signer les chèques et tout autre document pour et au nom de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion en l'absence du maire et de la directrice générale.

19-04-08 24- DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR MONSIEUR TONY GAUDREAULT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation de monsieur Tony Gaudreault dont la propriété est située sur les lots 10A, 10B, 7A, 10C rang V du Cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est d'utiliser à des fins non agricoles une superficie de 3000 mètres carrés aux fins de construire une résidence sur les mentionnés ci-haut ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est à 80% boisé et en friche et il n'y a pas d'agriculture sur les lots en question et elle est desservie par deux rangs ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a des endroits disponibles ailleurs sur le territoire, mais qui ne conviennent pas pour le projet demandé;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie- 4-4 Catégorie- 5-7
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	aucune
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	présente
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	n/a
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	présente
9	L'effet sur le développement économique de la région.	N/A
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	N/A

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les membres du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Hilarion appuient la demande d'autorisation de monsieur Tony Gaudreault;

25- AVIS DE MOTION

Je soussignée, Diane Lavoie, conseillère, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement décrétant un emprunt pour un projet de mise aux normes de la conduite d'alimentation et de distribution d'eau potable du réservoir ainsi que la réhabilitation de la conduite d'égout domestique sur le chemin Principal entre la rue Dufour et la rue Maisonneuve, projet numéro 33150-001.

20-04-08 26- RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT LA CRISE DANS LE SECTEUR FORESTIER

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir pour contrer la crise du secteur forestier;

CONSIDÉRANT les effets désastreux sur l'économie locale et régionale;

CONSIDÉRANT les conséquences sociales négatives sur notre communauté;

CONSIDÉRANT les responsabilités économiques et sociales des gouvernements canadien et québécois envers notre population;

CONSIDÉRANT l'obligation pour l'industrie forestière de respecter la population locale et de se comporter en bon citoyen corporatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal s'engage à soutenir, dans le respect de sa juridiction, les initiatives visant :

- à maintenir et à consolider les emplois du secteur forestier;
- d'appuyer les travailleuses et travailleurs qui ont perdu leur emploi;
- de promouvoir l'importance d'une réforme du régime forestier, au centre de laquelle la sylviculture doit occuper une place prépondérante;
- de faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements canadien et québécois, auprès de l'industrie pour protéger la ressource forestière et sauvegarder les emplois;
- d'appuyer l'instauration d'une charte de la construction favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics;
- de favoriser l'utilisation du bois québécois lors de la rénovation, de la construction des infrastructures ou d'édifices municipaux.

28- VARIA

21-04-08 **28.1- VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

Il est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion nomme la Firme Aubé Anctil Pichette et Associés comme vérificateurs pour l'exercice financier 2008.

29- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

22-04-08 **30- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Il est 20 h 15.

Rénald Marier, maire	**Madeleine Tremblay, d.g. et sec.-tres.**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION

SÉANCE SPÉCIALE DU 14 AVRIL 2008

À une séance spéciale du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue ce, 14 avril 2008 à 20h20 à l'endroit habituel des sessions formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Rénald Marier.

Étaient présents les conseillers(ères) suivants :

Doris Rochefort
Paul-André Perron
Pascal Rochefort
Diane Lavoie
Benoît Bradet
Réjean Tremblay

Considérant que la directrice générale a oublié deux points importants à l'ordre du jour, les membres du conseil ont décidé de faire une séance spéciale dont voici les points de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Résolution pour mandat d'ingénierie et demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP);
3. Résolution pour une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
4. Levée de l'assemblée.

23-04-08 **1- ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

24-04-08 **2- DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion doit obtenir une autorisation du MDDEP pour la réalisation des travaux de mise aux normes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion mandate et autorise la firme Roche Ltée, Ingénieurs-Conseils à présenter en son nom la demande d'autorisation requise pour la réalisation des travaux de mise aux normes sur l'eau potable auprès du MDDEP;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur attestant de la confirmité des ouvrages avec l'autorisation émise par le MDDEP;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par les manufacturiers ainsi que dans le manuel d'exploitation produit par l'ingénieur mandaté;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion mandate la firme Roche Ltée, Groupe-Conseils pour préparer le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion s'engage à faire opérer ses installations de production d'eau potable par un opérateur qualifié.

25-04-08 **3- MANDAT D'INGÉNIERIE ET DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion doit obtenir une autorisation du MDDEP pour la réalisation des travaux de mise aux normes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Hilarion mandate la firme Roche Ltée, Groupe-Conseils à préparer les plans et devis comprenant la mise au normes de la conduite d'alimentation et de distribution d'eau potable du réservoir ainsi que la réhabilitation de la conduite d'égout domestique sur la rue Principale entre la rue Dufour et la rue Maisonneuve;

QUE la municipalité de Saint-Hilarion mandate et autorise la firme Roche Ltée, Groupe-Conseils à présenter en son nom la demande d'autorisation requise pour la réalisation des travaux décrit précédemment auprès du MDDEP;

QUE la municipalité de Saint-Hilarion s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur attestant de la conformité des ouvrages avec l'autorisation émise par le MDDEP.

26-04-08 **4- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Paul-André Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Il est 20h35.

Rénald Marier, maire

Madeleine Tremblay, d.g. et sec.-tres.